

PARLEMENT WALLON

SESSION 2025-2026

COMPTE RENDU AVANCÉ*

Séance publique de commission

Commission de la comptabilité

Mercredi 3 juin 2026

*Application de l'article 161 du règlement

Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie
Square Arthur Masson, 6
5012 Namur
compte.rendu@parlement-wallonie.be

Le compte rendu avancé constitue une reproduction provisoire des interventions des députés, des membres du Gouvernement et des autres orateurs. Il ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs.

Le compte rendu avancé est soumis à tous les orateurs qui peuvent retourner leurs corrections dans les 72 heures ouvrables. À défaut, ils sont censés se référer au texte reçu. Aucune modification de fond ne peut être apportée.

Une fois toutes les corrections examinées et éventuellement intégrées, le compte rendu est dit « compte rendu intégral » et remplace le compte rendu avancé sur le site web du Parlement de Wallonie.

Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **www.parlement-wallonie.be**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE	1
PROJETS ET PROPOSITIONS	1
Budget 2026 – État des engagements budgétaires – Premier trimestre.....	1
Exposé de M. Borsus, Président du Parlement de Wallonie.....	1
Intervenants : M. le Président – M. Willy Borsus, Président du Parlement de Wallonie.	
Échange de vues.....	3
Intervenants : M. le Président – M. Christophe Bastin – M. Germain Mugemangango – M. Willy Borsus, Président du Parlement de Wallonie – M. Stéphane Hazée – Mme Éliane Tillieux – M. Grégory Chintinne – Mme Sandrine Salmon, Greffière f.f. du Parlement de Wallonie.	
LISTE DES INTERVENANTS	17
ABRÉVIATIONS COURANTES	18

COMMISSION DE LA COMPTABILITÉ

Présidence de M. Jean-Pierre Lepine, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- *La séance est ouverte à 10 heures 31 minutes.*

M. le Président. – La séance est ouverte.

PROJETS ET PROPOSITIONS

Budget 2026 – État des engagements budgétaires – Premier trimestre

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'état des engagements budgétaires du premier trimestre de l'année 2026.

Les pièces ont pu être consultées en *data room* par les membres qui le souhaitaient.

Sans plus tarder, je vous propose de céder la parole à M. le Président du Parlement de Wallonie pour un exposé introductif qui sera suivi par un échange de vues.

Exposé de M. Borsus, Président du Parlement de Wallonie

M. le Président. – La parole est à M. Borsus.

M. Willy Borsus, Président du Parlement de Wallonie. – Bonjour à toutes et à tous. Rebonjour à celles et ceux que j'ai déjà eu l'occasion de croiser à la faveur du petit-déjeuner bio et équitable de ce matin.

Pour rappel, nous sommes réunis notamment en application de l'article 169.4 du règlement de notre Parlement qui précise, comme vous le savez, que le Bureau communique chaque trimestre à la Commission de la comptabilité un état des engagements budgétaires, y compris pour ce qui concerne les dépenses d'investissement.

Votre Commission examine donc ce jour le tableau des dépenses et des recettes arrêté au 31 mars 2026. Les tableaux détaillés ont été proposés à la consultation des membres, comme nous le faisons habituellement.

Pour les dépenses, le tableau présente les crédits d'engagement et de liquidation prévus au budget 2026, les dépenses liquidées, le solde non exécuté et le taux d'exécution.

Pour les recettes, le tableau présente les recettes prévues au budget 2026, les recettes réalisées et le taux de réalisation.

Pour ce qui concerne les dépenses :

- le montant des dépenses courantes au 31 mars 2026 est de 15 683 803,03 euros sur un budget initial de 77 917 253 euros, soit un taux global d'exécution de 20,13 % ;
- le montant des dépenses de capital au 31 mars 2026 est de 269 541,37 euros pour un budget initial de 2 490 500 euros, soit un taux global d'exécution de 10,82 % ;
- le montant total des dépenses au 31 mars 2026 est de 15 953 379,40 euros pour un budget initial de 80 407 753 euros, soit un taux d'exécution de 19,84 %.

Aucun point d'attention particulier n'est à relever à ce stade de l'exercice, me semble-t-il.

En ce qui concerne les recettes :

- le montant total des recettes courantes au 31 mars 2026 est de 362 440,61 euros sur un budget initial de 2 140 816 euros, soit un taux de réalisation de 16,93 % ;
- le montant total des recettes de capital au 31 mars 2026 est de 0 euro pour un budget initial estimé à 256 000 euros. C'est le montant qui correspond à la réalisation et au prix attendu pour ce faire suite à la vente du bâtiment sis avenue Baron Huart, numéro 11. La vente est intervenue le 31 mars dernier. Le paiement est intervenu quant à lui début avril, ce qui explique l'écart temporaire entre prévision et réalisation ;
- le montant lié à la dotation qui nous est accordée, au 31 mars 2026, est de 50 836 000 euros pour un budget initial de 76 254 000 euros, soit un taux global de réalisation de 66,67 %. La dotation du Gouvernement n'a donc pas été totalement reçue, ce qui explique la non-exécution temporaire, mais il est convenu avec le Gouvernement que ce paiement est échelonné dans le temps ;
- le montant total des recettes au 31 mars 2026 est de 51 198 440,61 euros pour un budget initial de 78 650 816 euros, soit un taux global de réalisation de 65,1 %.

En conclusion, à mon estime et suivant nos analyses, aucun point d'attention particulier n'est à relever à ce stade de l'exercice concernant ce volet « Recettes ». Les taux d'exécution observés s'inscrivent dans une trajectoire conforme aux exercices précédents. Dans l'ensemble, l'exécution budgétaire du premier trimestre 2026 reflète ainsi un démarrage maîtrisé des dépenses et des recettes, conforme au rythme attendu en début d'exercice. Il est proposé que notre Commission, Monsieur le Président, puisse, après nos différentes interventions, en prendre acte dans le cadre de sa mission de contrôle.

Ces chiffres étant précisés, permettez-moi de profiter de cette réunion pour compléter votre information en cette Commission quant à certains dossiers.

Tout d'abord, les comptes 2025 ont été arrêtés provisoirement par le Bureau du Parlement. Ce fut fait le 28 mai dernier. Les comptes 2025 ont été transmis immédiatement à la Cour des comptes, et ce, dans le délai fixé pour ce faire. La Cour a entamé son contrôle 2025, notamment sur les marchés publics et le cycle du personnel. Ce sont les deux points d'attention ou de priorité de l'examen de la Cour des comptes pour cette année, qui ne sont pas exclusifs du travail plus global mené par la Cour, que je remercie d'ailleurs pour son travail et pour la collaboration que nous avons l'occasion de nourrir avec celle-ci. Le rapport de la Cour est attendu à l'automne.

Le plan de recrutement, qui s'étend sur plusieurs mois, puisqu'il concernait les années 2024, 2025 et qu'il se prolonge sur 2026, est en voie de finalisation. Il y a encore deux postes qui doivent faire l'objet d'épreuves. Treize emplois ont été pourvus pour remplacer un certain nombre de fonctions qui étaient désormais vacantes, ou pour renforcer les équipes, singulièrement dans les directions où un besoin criant et prioritaire avait été identifié. C'est le cas notamment au sein de la direction financière, puisqu'un des enjeux était effectivement de pouvoir, Madame la Directrice, disposer d'une équipe qui, en nombre et en expertise, puisse faire face aux défis que vous connaissez.

Concernant plus particulièrement les marchés publics, et au regard de certaines publications récentes, il est souligné que le Bureau et les services veillent à ce que les dossiers soient initiés et gérés dans le strict respect des procédures de marchés publics, eu égard aux montants concernés et aux exigences que les règles de marchés publics nous fixent.

Le Bureau est attentif, dans le respect des procédures concernées, à pouvoir consulter des entreprises locales, à pouvoir favoriser les circuits courts et à tenir compte des réalités économiques des opérateurs qui agissent sur le territoire de notre Région. Cependant, les marchés publics nous permettent dans certains cas, ou nous interdisent, dans d'autres, certaines décisions ou certaines orientations.

Notons également que, dans l'état actuel de la législation des marchés publics et des directives européennes qui cadrent les règles des marchés publics, il nous est évidemment impossible de favoriser tel type de produit, l'origine géographique d'un produit ou bien encore, à l'évidence, telle ou telle entreprise.

Par ailleurs, le marché public de services relatif à la mise à disposition d'un système ERP intégré portant globalement sur la gestion financière, les ressources humaines et les composants annexes a été publié fin avril.

Ce système ERP constituera un outil indispensable pour permettre de répondre à certaines recommandations formulées par la Cour des comptes, mais aussi pour faciliter le travail des services tout en assurant – nous y tenons, et vous y êtes légitimement attentif – le contrôle et le strict respect des procédures légales, réglementaires et comptables, en ce compris les procédures internes à nos services.

Il s'agit d'un projet transversal pour les services qui sera piloté par un gestionnaire de projets informatiques que nous avons recruté et qui prendra ses fonctions fin de ce mois. C'est une fonction clé dans l'organisation de nos services. Il pourra épauler les agents du service informatique et les équipes dans le suivi pour accompagner la gestion de ce changement.

Les responsables de direction ont été désignés fin novembre 2025 par le Bureau sur base d'un appel à candidatures, dépôt d'un projet de gestion et d'organisation, audition et procédure objectivée. Des objectifs à atteindre leur ont été assignés.

La procédure de désignation des responsables de service – qui est l'étape ultérieure – sera prochainement lancée – sans que le timing en soit encore fixé à ce stade – après analyse et optimisation des ressources, du nombre des fonctions, mais aussi en tenant compte des évolutions technologiques qui pourraient supposer de nouvelles missions, mais aussi l'adaptation de certaines.

Le télétravail a, par ailleurs, été mis en œuvre et des formations et présentations ont été organisées. Comme convenu, une évaluation technique – avec les éventuels retours concernant des éléments de difficultés ou de contraintes organisationnelles, techniques ou de toute nature – a été réalisée. Nous avons convenu avec le Bureau d'une évaluation globale du système et de son fonctionnement après une année, à savoir au mois de septembre prochain.

Je voudrais utiliser encore quelques instants de mon propos introductif pour adresser des remerciements particulièrement chaleureux et sincères, à la fois à Mme la Greffière, à la direction financière, à l'ensemble des agents qui sont concernés par la gestion de notre Parlement et plus particulièrement par sa gestion budgétaire et financière. J'y associe également, si vous le voulez bien, les membres du Bureau, avec lesquels

nous travaillons – désolé de l’exprimer moi-même – d’une façon très soutenue et en étant particulièrement attentifs collectivement à l’intérêt de l’institution que nous servons.

Monsieur le Président, j’espère ne pas avoir abusé de votre temps ni de votre attention, que je sais vigilante. Les services et moi-même sommes évidemment à votre écoute et à l’écoute des remarques – vous nous en avez déjà adressées certaines – ou des questions que vous souhaiteriez formuler.

Échange de vues

M. le Président. – La parole est à M. Bastin.

M. Christophe Bastin (Les Engagés). – Je m’associe au président du Parlement pour remercier les services pour la qualité de leur travail. On remarque que les dépenses sont sous contrôle. J’en suis très heureux, puisque c’est aussi le but de la Commission de la comptabilité que de pouvoir contrôler. On voit que cela se passe dans une transparence totale.

Vous avez fait un exposé qui a déjà répondu à énormément de mes questions, Monsieur le Président – pour le compte 2025, c’est le 28 mai –, sur les marchés publics, sur le nouvel organigramme. J’ai deux questions un peu plus pratiques.

La première porte sur le sinistre relatif aux dégâts des eaux dans le nouveau bâtiment. Où en est-on au niveau des assurances ? Que ce soit pour le bâtiment ou le mobilier de certains partis, tout est-il en ordre ?

On a également remarqué que le fameux bâtiment Baron Louis Huart a été vendu l’année dernière, mais je remarque quand même – ce sont de petits montants – qu’il y a toujours des acomptes concernant le distributeur d’eau et d’électricité. La reprise n’est-elle pas encore faite par le nouveau propriétaire ? Concernant ces quelques frais pour cette mise en vente, il est question de 5 268 euros et 600 euros de frais de vacation. Pouvez-vous nous faire un état des lieux relativement à ce bâtiment qui a quitté le patrimoine du Parlement de Wallonie ?

Je vous remercie encore pour le travail qui a été réalisé, tant par vous que par le Bureau.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – J’adresse mes remerciements à toutes les personnes qui ont contribué à ce que ces comptes soient correctement tenus et qui ont informé très valablement les parlementaires.

Pour la méthode, on a envoyé une série de questions à la suite de la consultation des documents : est-ce que je reprends les questions ici ou y aura-t-il une intervention qui permettra de répondre à ces questions concrètes que l’on a posées ?

M. le Président. – La parole est à M. Borsus.

M. Willy Borsus, Président du Parlement de Wallonie. – Monsieur le Président, sous réserve de votre appréciation, on a préparé les réponses aux questions et je propose donc que l’on ait l’occasion d’y répondre systématiquement.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Monsieur le Président, j’attendrai donc cet exposé avant d’éventuellement intervenir à nouveau.

M. le Président. – Il était prévu que, à l’issue des questions, Mme la Greffière et M. le Président apportent les réponses à vos interrogations qui ont déjà été envoyées ou qui pourraient survenir en séance.

La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Cette réunion est également l’occasion de se réjouir ou de s’arrêter sur le fait que nous pouvons, tous les trimestres, faire le point dans cette Commission. C’est une force de ce Parlement. Nous avons la chance ou l’honneur de siéger dans un autre Parlement qui ne se distingue pas par cette mécanique. Il est vrai que ce Parlement pose d’autres problèmes encore plus graves depuis quelques heures. Nous en discuterons ailleurs. Je souhaitais souligner l’intérêt de cette démarche, qui est une démarche salutaire en termes de transparence et dont on sait qu’elle peut représenter du travail pour les services. Il y a le travail des comptes et des finances en soi, et puis il y a le travail de la réponse, de la capacité de rendre des comptes dans cette Commission. Que ces personnes en soient remerciées.

J’ai trois rubriques. J’avais un certain nombre de questions d’éclaircissement que j’ai adressées par courrier. Je vais les nommer simplement pour avoir les catégories, mais je ne vais pas les lire, je laisserai Mme la Greffière y répondre.

Il s’agit de questions de compréhension quant à l’enregistrement dans telle rubrique ou telle autre. Ce sont des questions plus secondaires. Il y a une question, avec différentes sous-questions, portant sur l’utilisation des parkings et les frais que cela peut représenter, la manière dont ils sont pris en charge ou éventuellement répercutés par le Parlement. Il y a des questions pour bien comprendre les flux quant aux primes d’assurance santé au sein d’Ethias, une question quant à une possible explication à recevoir sur une double inscription à l’égard des frais relatifs à la mise en vente de

l'immeuble Baron Huart, ainsi qu'une double question sur les amendes et intérêts de retard en matière de précompte professionnel, mais j'interviendrai plus avant, après avoir entendu Mme la Greffière.

À côté de cela, il y a des éléments d'actualité. Le président a abordé lui-même un des trois éléments sur lesquels je voulais intervenir, même s'il l'a fait de façon implicite. Son message était aussi très clair, par rapport à l'enjeu des marchés publics, puisque j'ai cru comprendre – en tout cas, c'était dans la question que je voulais poser avant qu'il n'intervienne – qu'il faisait notamment référence à la fourniture des boissons au sein du Parlement de Wallonie. En effet, la presse a mis en exergue un questionnement que je trouve très légitime quant au fait que l'eau pétillante ou le jus de pomme – pour prendre les deux exemples retenus – viendront, à l'avenir, de France ou de Flandre. Ce n'est pas que ces contrées nous soient hostiles, que du contraire, mais cela contredit une logique officielle portée de manière consensuelle par les différents groupes et visant à promouvoir l'économie locale au sens large. La presse a également mis en exergue la contradiction, d'autant plus flagrante, selon laquelle certains membres du Bureau s'étaient exprimés dans la presse sur la nécessité de renforcer la capacité des marchés publics à produire des répercussions économiques dans notre territoire avant de prendre une décision inverse.

Je fais miens les propos de l'éditorialiste des journaux du groupe Sudinfo, puisque c'est là que l'information a été publiée : il ne s'agit, à aucun moment, de dénoncer une violation de la légalité, des principes d'égalité ou de la législation sur les marchés publics, dont la codification est très précise. Néanmoins, la question se pose sur l'amont. Le plus souvent, c'est au moment du cahier des charges que les choses se passent. Il faut se pencher sur la manière de fixer les critères et les exigences, et d'établir une certaine forme d'intelligence par rapport à la volonté que l'on poursuit. Cela a d'autant plus de sens lorsqu'on se réunit après un déjeuner bio, équitable, comme cela a été évoqué, car chacun en comprend la logique.

Au-delà de ce dossier, qui est passé et qui durera sans doute un certain temps – vous pourrez d'ailleurs peut-être nous indiquer pour combien de temps nous sommes partis avec la Cristaline française ou le jus de pomme flamand –, quel débriefing peut-on faire pour renforcer notre capacité à faire en sorte que ces outils soient orientés vers notre territoire, comme d'aucuns en ont parlé, notamment dans la presse ? On peut se dire que ce ne sont que quelques milliers d'euros, mais il y a là derrière, a fortiori dans le lieu important que représente notre Parlement – du moins tant que nous sommes encore dans une démocratie parlementaire –, quelque chose qui ne peut pas rester sans suite.

Ensuite, moi qui m'efforce de lire attentivement les communiqués du Bureau, j'ai remarqué, le 13 mai

dernier, que ce dernier nous informait qu'il avait décidé de passer un marché de fournitures par procédure négociée, sans publication préalable, pour la fourniture et la livraison de sandwiches pour le Parlement. Ce n'est pas problématique en soi, mais j'ai également appris que des entreprises situées à proximité du Parlement, notamment des entreprises de formation par le travail, n'avaient pas spécialement été consultées pour remettre un prix. Je voulais donc voir comment la procédure était envisagée. Une telle procédure sans publication préalable – ce qui, vu les montants, est tout à fait légal ; mon questionnement ne porte pas sur les fondements juridiques de la décision – pourrait s'inscrire dans la prolongation de ce questionnement sur les boissons. Comment les choses sont-elles pensées pour faire avancer de telles procédures ? J'imagine que, pour des produits frais, il sera plus difficile pour une entreprise française ou flamande de remettre un prix, mais la vigilance est toujours conseillée.

Le troisième dossier d'actualité concerne les finances de manière générale, notamment les rémunérations des parlementaires et les rémunérations politiques au sens large. En effet, le ministre-président nous a dit, il y a deux semaines, qu'il fallait changer de chemin budgétaire ; c'est son ambition pour le Gouvernement. Je ne reviendrai pas ici sur l'échec du Gouvernement par rapport au budget, le dérapage, et cetera, mais l'élément factuel demeure qu'il faut changer de chemin. À cet égard, nous avons un certain nombre de propositions, notamment celle visant à supprimer les indemnités forfaitaires pour les supplémentaires et pour les fonctions spéciales, par exemple. Cette proposition est dans le frigo du Bureau, si je puis dire ; elle est suspendue à des travaux annoncés, en lien avec les autres assemblées, pour ce qui concerne d'autres éléments du régime parlementaire. Je pense à la fin de mandat, aux congés de maladie, et cetera.

Vous avez d'ailleurs évoqué, lors de notre dernière réunion, un rendez-vous avec la Conférence des présidents d'assemblée. Qu'en est-il ? Le Bureau va-t-il faire des propositions au Gouvernement dans le cadre de la discussion « sans tabou » qu'il a annoncée ?

S'ajoute encore sur ce terrain la situation singulière de notre Parlement à l'égard des rémunérations parlementaires : en effet, *La Libre* rappelait en mars que le Parlement n'avait pas baissé de 5 % la rémunération de ses élus, contrairement à d'autres assemblées. Certes, au Parlement de Wallonie, 1 % est prélevé de manière additionnelle par rapport à d'autres assemblées en ce qui concerne les pensions. On peut donc prendre cela en compte dans le calcul, mais la situation reste tout de même singulière, a fortiori dans un contexte où le Gouvernement annonce une nouvelle séquence d'austérité. Ces points doivent dès lors être mis sur la table.

J'ai lu une explication quant au cumul avec d'autres fonctions. Je dois dire que je suis en total désaccord avec cette interprétation. On peut évidemment mener un débat sur les rémunérations, et il peut y avoir différents points de vue sur le sujet ; c'est assez légitime. Néanmoins, venir expliquer que le Parlement de Wallonie doit donner 4 % de plus à ses élus, car d'autres assemblées – pas toutes d'ailleurs – permettent de cumuler plus fort avec les mandats sur le plan local... Il s'agit là d'un lien de cause à effet assez invraisemblable. Si quelqu'un le pense, qu'il l'assume. Cela ne peut pas être compris comme une position de notre assemblée : ce serait problématique.

À côté des questions d'actualité, j'ai deux questions de suivi. Je pense d'ailleurs que vous avez anticipé la première. J'allais vous demander de faire le point sur le logiciel comptable et RH. Je suis assez peu familier avec les acronymes informatiques, mais quand vous avez évoqué le programme ERP, je crois comprendre que c'est la réponse à cette question – je n'y reviens donc pas. Vous avez dit que le marché public était lancé. Nous espérons que les choses avanceront comme elles le peuvent et au mieux.

Deuxièmement, j'ai une question concernant la Commission de déontologie. Après beaucoup d'efforts, le travail est en train de se terminer potentiellement en ce qui concerne la correction des textes législatifs. En effet, une réunion de la Commission conjointe entre Parlement de Wallonie et Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles sera organisée d'ici deux semaines. Je ne vais donc pas sur ce terrain.

Toutefois, il convient de se questionner sur la suite. Vu le très grand retard, il est d'intérêt commun de se tracasser. Lors de notre dernière réunion, vous aviez indiqué, à très juste titre, que vous aviez pris l'initiative, sans attendre la fin du processus, de déjà contacter toutes les personnes qui avaient candidaté antérieurement afin de gagner du temps pour la mise en œuvre. Je voulais donc m'attarder avec vous sur l'état de ces contacts. Il y a deux catégories de membres : des personnes issues du monde du droit, pour le dire de manière synthétique, et d'anciens mandataires publics. Serons-nous au point dans les deux catégories dès le moment où les textes seront au *Moniteur belge* ? Sinon, où les choses coïncent-elles ? Il convient de poursuivre l'anticipation que vous aviez initiée.

Un dernier élément : vous avez annoncé que le Bureau avait finalisé la procédure de désignation des responsables de direction. J'avoue que je n'avais pas enregistré cette information. Soit le sujet peut être évoqué ici, soit il peut être renvoyé par document. Ce serait dans tous les cas intéressant que nous puissions avoir connaissance des choix qui ont été faits, simplement pour que les interlocuteurs et interlocutrices soient reconnus dans ces fonctions officialisées ou renouvelées – je ne sais pas les termes qui s'imposent selon les cas de figure.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Comme M. Hazée – je n'ai pas de difficulté avec cela – a ouvert la discussion en posant des questions sur le fond, pour ne pas refaire un tour inutile, je vais simplement ajouter quelques éléments en attendant la réponse aux questions concrètes que l'on a posées.

D'abord, sur la question des indemnités, le constat est que le chiffre global des indemnités parlementaires augmente. Pourquoi ? La question abordée par M. Hazée est tout à fait justifiée : ce Parlement n'a pas fait le choix de diminuer de 5 % les indemnités des parlementaires. Peut-on avancer sur cette discussion ? D'autant que, lorsque l'on compare les indemnités brutes de l'ensemble des parlements, le Parlement de Wallonie est probablement le plus généreux. De ce point de vue, il y a des questions à se poser.

Ensuite, il y a la question des indemnités de départ en particulier qui comprend deux dimensions. J'avais demandé combien de députés touchaient encore ce type d'indemnités. La question, à portée générale, c'est : que deviennent ces indemnités de départ dans un cadre où l'on demande à tout le monde de faire des sacrifices – aux communes et aux citoyens ? Ce privilège doit-il être maintenu ? Vous connaissez l'avis de mon groupe : c'est non. Une décision a été prise par le Bureau de la Chambre concernant la limitation à un an de ces indemnités. Peut-on en savoir plus par rapport à cela ?

J'ai également une question sur le privilège particulier, qui n'existe qu'au Parlement wallon, de pouvoir cumuler cette indemnité avec une autre carrière politique exécutive. De ce point de vue, il y a une exception que l'on a constatée, sur laquelle il faut absolument avancer.

L'autre volet concerne le bâtiment, sur lequel il y a deux éléments. Premier élément, c'est la question de la réception du bâtiment des parlementaires. La réception totale a-t-elle été accordée ? On avait constaté qu'il y avait eu des malfaçons, des soucis techniques, des choses qu'il fallait finaliser. À combien se chiffrent ces problèmes techniques constatés ? Comment cela va-t-il être assumé ?

J'ai la même question pour le coût des inondations qui ont eu lieu dans ce bâtiment. Qu'en est-il du chiffrage du coût de ces inondations ? Qui va payer l'addition, à la fin ?

J'attends les réponses aux questions plus concrètes que l'on a posées.

M. le Président. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Comme mes collègues, je voudrais saluer la poursuite de la gestion en bon père de famille, en ce début d'exercice 2026,

pour notre Parlement et saluer combien notre réunion est non seulement un plaisir, mais surtout une opportunité de contrôle, ce qui est une mesure de saine gestion et de prudence pour notre Parlement.

Nous avons évoqué, lors d'une précédente réunion, le mécanisme de réallocation budgétaire qui peut s'exercer sous certaines conditions, tant pour les crédits d'engagement que pour les crédits de liquidation : « Les augmentations de crédits peuvent être compensées par des diminutions équivalentes de crédits lors d'une nouvelle répartition au sein d'une même division budgétaire ». Je voudrais savoir si le bureau a déjà fait usage des deux articles qui concernent ces réallocations ou les limites de ces réallocations au cours de l'exercice budgétaire 2026.

Les dépenses sont sous contrôle, comme l'a dit un de mes collègues, hormis l'un ou l'autre article budgétaire qui présente un taux élevé. Je voudrais en citer quelques-uns :

- à l'article A132, les « fournitures diverses » sont à près de 48 % ;
- au point B4, les « assurances du personnel » atteignent 64 % déjà ;
- les dépenses en « eau » sont très importantes, elles s'élèvent à 42,5 %. Y a-t-il eu des difficultés particulières ? Est-ce lié aux difficultés vécues dans la Maison des parlementaires lors de l'année précédente ? Peut-être y a-t-il eu d'autres difficultés ;
- par contre, le compte « électricité » présente 960 euros sur 375 000, c'est 0,26 % des crédits et, quand on va voir, ce sont apparemment des factures qui concernent l'avenue Baron Huart. Y a-t-il un retard dans la facturation de l'électricité ? Peut-être y a-t-il eu une difficulté à cet égard ;
- les « assurances bâtiment », 96 % d'exécution. C'est beaucoup, pour un premier trimestre. Peut-être est-ce lié de nouveau aux incidents de l'année précédente ;
- le point E11, « droit de reproduction » est à 53 % déjà pour le premier trimestre ;
- au point E15, les « assurances diverses pour les frais de fonctionnement du Parlement » sont à un peu plus de 50 % ;
- à la rubrique F4, les « frais d'entretien et de réparation de véhicules » sont aussi supérieurs à 50 %.

C'est un détail, mais j'ai relevé que, en consultant les documents, dans les dépenses de « télécommunications » reprises à la rubrique A131, il y avait un ticket de train SNCB pour une mission OCDE à concurrence de 776 euros. J'imagine que c'est une petite erreur d'imputation, mais je le signale, pour montrer que, quand on fait le job, on le fait sérieusement et, ensuite, pour pouvoir rectifier. Il y a peut-être eu une double imputation. Ce n'est pas très grave, mais j'imagine que cela devrait plutôt avoir lieu dans un

enregistrement dans les frais de déplacement ou dans les frais de mission, peu importe.

Un ajustement est-il prévu ? Je pense que oui. Pouvez-vous déjà esquisser l'ampleur de cet ajustement ? Plusieurs articles présentent des taux de dépenses liquidées de 0 %. La plupart sont tout à fait logiques. En effet, ce sont des dépenses qui n'interviendront qu'en cours d'exercice : je pense au pécule de vacances ou a fortiori à l'allocation de fin d'année.

Je voudrais relever quatre rubriques, en commençant par la formation en langues, qui dispose d'un budget de 50 000 euros qui avait déjà été bien réduit par rapport à l'année antérieure, puisqu'il s'élevait à 85 000 euros. En tant que traductrice, cette question m'intéresse : perçoit-on un intérêt décroissant des parlementaires à ce sujet ? Quelle orientation le Bureau s'est-il fixée à cet égard ? Ne devrait-on pas tous être bilingues, voire trilingues ? Indépendamment de cet aspect, je voudrais vous remercier pour les différentes formations mises en place ces derniers temps.

Pour les comités mixtes, c'est un budget de 3 000 euros qui avait été sérieusement réduit, puisque, antérieurement, il s'élevait à 20 000 euros.

On sait qu'il y a des élections pour l'instant au Québec ; j'imagine que c'est aussi pris en compte. Nos réunions pour le comité mixte avec le Québec sont pour l'instant gelées en raison des élections. Monsieur le Président, quelles sont les perspectives pour 2026 ? Allez-vous reprendre contact ? Quels sont vos projets à cet égard ?

Pour les actions mémorielles, le budget est de 8 000 euros. Je n'ai pas de question en particulier. Je voudrais simplement saluer le fait que le Comité « Mémoire et Démocratie » a repris ses travaux et que la procédure est en cours concernant l'octroi du titre de Passeur de mémoire. Dans le contexte que l'on rencontre aujourd'hui, il est important de saluer le travail de ce comité qui travaille souvent dans l'ombre, tranquillement, mais avec une motivation certaine. Je voudrais les encourager à poursuivre.

Pour la Commission de déontologie – je sais que mon collègue intervient régulièrement à ce propos –, il y a un budget de 80 000 euros. Où en est-on dans sa mise en place ? Sachant qu'il semble qu'un nombre suffisant de candidatures déposées soient maintenant actées, pourriez-vous refaire le point sur l'état d'avancement de la mise en place de cette Commission ?

Enfin, Monsieur le Président, il subsiste une rubrique relative à des loyers que recouvre la dépense d'environ 2 000 euros et une rubrique sur les communications institutionnelles, mais qui est à zéro à ce stade. Quelles sont les perspectives pour l'engagement du budget prévu de 70 000 euros ?

M. le Président aura peut-être des explications à cet égard.

M. le Président. – La parole est à M. Chintinne.

M. Grégory Chintinne (MR). – Au nom du groupe MR, nous tenons à remercier M. le Président et Mme la Greffière pour la présentation de l'état des engagements budgétaires pour ce premier trimestre de l'année 2025.

Comme mes collègues l'ont précisé, on constate que les consommations budgétaires sont maîtrisées, à l'instar de ce qui est réalisé depuis plusieurs années, bien que certains frais fixes pour le mois de mars n'ont pas été inclus à certains postes budgétaires. Même en ajoutant cela, les objectifs sont respectés.

On avait posé plusieurs questions écrites, mais M. le Président l'a précisé ; on sera donc attentifs aux réponses à nos différentes questions. Mon intervention ne sera pas plus longue.

M. le Président. – Quelqu'un d'autre souhaite-t-il prendre la parole ?

Personne. Merci.

La parole est à M. Borsus.

M. Willy Borsus, Président du Parlement de Wallonie. – Je vais peut-être répondre aux questions transversales à connotation plus politique et à l'une ou l'autre question plus technique. Mme la Greffière interviendra sur toute une série d'autres éléments techniques, d'affectation comptable, et cetera.

Je réponds en vrac à une série de questions. Tout d'abord, concernant le marché relatif aux consommations, qui a fait l'objet d'un écho médiatique, nous n'avons pas été contactés par l'organe de presse concerné – nous aurions pu donner certaines informations complémentaires qui auraient éclairé d'un autre jour cette réalité.

Nous passons d'abord un marché, qui couvre un total de quatre années, pour répondre à votre question, Monsieur Hazée. Nous sollicitons une série d'opérateurs, de commerçants susceptibles d'assumer le marché et de fournir un certain nombre de produits. Notons que l'entreprise qui a été sélectionnée pour fournir les différents produits est l'entreprise Balleux, qui est une entreprise wallonne située, si je ne m'abuse, dans la région de Beauraing, alors que l'interlocuteur principal antérieur était la société InBev, qui ne me semble pas avoir son siège social principal en Région wallonne.

Concernant les produits, la majorité des produits fournis à travers ce marché sont des produits wallons. Les jus de fruits sont wallons – pas les jus d'orange, il n'y pas encore de production immédiatement locale,

mais les autres sont wallons. La fourniture de l'eau en bouteille – eau plate ou eau pétillante – est aussi opérée par une entreprise wallonne. Une partie minoritaire de ce marché, les contenants en verre d'eau pétillante, n'est pas d'origine wallonne.

Je la fais synthétique : j'ai eu une note assez complète sur la situation, mais je voulais vous donner cette image globale qui donne une contextualisation de la réalité assez différente. En effet, nous sommes particulièrement sensibles au fait de travailler avec des fournisseurs de notre Région, des fournisseurs de proximité, et cetera. Toutefois, nous sommes tout aussi sensibles et extrêmement vigilants quant aux procédures de marchés publics. Ces procédures ne permettent pas, concernant des marchés, concernant des volumes, et dans la plupart des situations, de privilégier des produits originaires de telle aire géographique. C'est facialement impossible, comme vous le savez, et des règles s'appliquent. Nous avons, pour ce type de marchés comme pour les autres, le souci extrêmement scrupuleux de respecter le cadre légal et réglementaire, les différentes indications, et bien sûr d'être parfaitement en conformité avec les observations de la Cour des comptes.

Il faut être attentif à chacune des remarques. On ne peut pas calibrer un cahier des charges en se disant que l'on taille ce costume-là de telle manière parce que l'on a le pressentiment de qui pourrait le porter. On ne peut pas agir de la sorte, mais on peut utiliser tous les instruments que les marchés publics nous permettent, tout en veillant à ne dépasser aucune des balises ou des barrières fixées par cette législation.

Nous sommes aussi attentifs au fait que les législations relatives aux marchés publics sont en cours de révision, singulièrement au départ de l'Europe, avec les directives européennes. La dimension de proximité, dans la compréhension européenne, ne veut pas encore dire « proximité locale ». C'est une proximité avec un regard européen, donc une proximité locale d'une certaine dimension qui, souvent, dépasse les frontières des pays. Mais soyons extrêmement attentifs à ces révisions qui sont aujourd'hui sur la table.

Ensuite, concernant la Commission de déontologie, vous l'avez relevé, les travaux progressent bien : la Commission conjointe est effectivement fixée au 6 juillet prochain, permettant ensuite l'adoption par les assemblées concernées de l'autre volet du texte qui doit encore être approuvé par nos Parlements. D'autre part, sans attendre l'adoption des textes, nous avons, avec diligence, pris contact préalable avec l'ensemble des personnes qui s'étaient manifestées pour faire partie de l'une ou l'autre des catégories de notre future Commission de déontologie. Je rappelle qu'il y a eu 72 appels à candidatures publiés au *Moniteur belge* au fil du temps. Il y a eu une modification du profil de manière à éviter d'avoir des appels qui allaient résonner

encore longtemps sans porter de fruits suffisants ou nous amener de candidatures suffisantes.

Les contacts avec l'ensemble des personnes qui s'étaient manifestées nous amènent à constater que deux personnes – dans la catégorie « anciens parlementaires », singulièrement en ce qui concerne le MR et le PTB – sont aujourd'hui dans une situation d'incompatibilité avec la fonction de membre de la Commission de déontologie. Ils nous ont indiqué que, dans ce contexte, ils renonceraient à leur candidature. Dès lors, les Bureaux – puisque nos deux Parlements sont concernés – vont être saisis très rapidement d'une note, sous réserve de la validation de celle-ci et en suite de l'examen de celle-ci par les Bureaux, et ils vont proposer qu'il y ait un ultime appel – le 73^e et j'espère dernier appel – pour pourvoir aux deux fonctions concernées.

Je le dis de façon si transparente, parce qu'il faut être totalement transparent de façon générale – et dans cette Commission en particulier –, mais aussi, cela permet déjà aux deux familles politiques concernées d'identifier l'une ou l'autre personne qui pourrait répondre à l'appel à candidatures dès que nous l'aurons publié. Ce qui nous permettra, Monsieur Hazée et Madame Tillieux, d'installer formellement cette Commission de déontologie.

On l'a évoqué ici, nous pourrions peut-être envisager de fonctionner en n'étant pas tout à fait complets. Après tous les efforts déployés – plusieurs d'entre vous, dont M. Hazée, ont été les acteurs de tous ces efforts, les services du greffe également et bien d'autres –, je trouverais cela un peu dommage, alors que nous sommes si près de l'installation de cette Commission, d'arriver en alignant une équipe qui serait incomplète pour mettre en place notre Commission. Voilà où nous en sommes, précisément.

Plusieurs de vos questions évoquent le statut des parlementaires, la comparaison avec les autres assemblées, les indemnités de sortie, la compatibilité des indemnités de sortie éventuelles avec les fonctions de bourgmestre ou d'échevin, et la durée des indemnités de sortie.

Suivant mes informations, la Chambre a pris une décision de principe : limiter les indemnités de sortie à une année avec des modalités spécifiques concernant le calcul de cette indemnité de sortie d'une année. Nos collègues du nord du pays ont fait de même, avec des modalités différentes. Je ne sais ce qu'il en est concernant le Parlement bruxellois.

Par ailleurs, d'autres points soulevés concernaient les frais correspondant à un montant fixe par rapport aux frais exposés par les parlementaires, ou encore la question de la retenue d'un différentiel de 4 % en ce qui concerne le Parlement wallon par rapport au Parlement fédéral et d'autres éléments de différence des situations.

En fait, la réunion des présidents d'assemblée avait été initialement fixée et devait avoir lieu la semaine dernière, mais, en raison de conflits d'agenda des uns ou des autres, elle a été reportée au 30 juin prochain. Nous avons évoqué que, après cette réunion des présidents d'assemblée, nous ferons le point au niveau wallon, et nous aurons l'occasion d'échanger entre nous et puis de faire une proposition. Chacun viendra avec ses propositions, avec ses suggestions et avec son opinion concernant les différents volets du statut des parlementaires.

Concernant le statut des parlementaires, au moment où nous avons établi le budget, toute une série de décisions n'étaient pas encore tombées, notamment des décisions concernant des non-indexations ou d'autres décisions de cette nature. Nous avons, de façon prudente, prévu un budget qui tenait compte de la situation telle que fixée à ce moment-là, parce que, en établissant le budget et par prudence, on considère toujours qu'une éventualité ou une potentialité ne doit pas encore se traduire immédiatement dans un article budgétaire ou dans la modification de celui-ci.

Comme vous le savez, nous avons pris des décisions au niveau parlementaire – notamment le gel complet de la rémunération des parlementaires, de toutes les indemnités de parlementaires jusqu'à la fin de la législature. D'autres décisions ont déjà été prises, notamment en matière de pension pour les anciens parlementaires, de suppression du pécule de vacances dans sa version antérieure et une réduction très spectaculaire, c'est-à-dire à très peu de choses pour celles et ceux qui y sont éligibles en ce qui concerne les pécules de vacances des anciens parlementaires. On a pris des décisions concernant la suppression des avantages des anciens parlementaires. L'honorariat parlementaire ne donne aujourd'hui plus droit à aucun avantage matériel. Il n'y a plus de possibilité de circulation sur les lignes de chemin de fer ou de bus suivant un abonnement, des forfaits de déplacement ou quoi que ce soit. Le statut d'ancien parlementaire admis à l'honorariat n'ouvre plus, aujourd'hui, à strictement aucun avantage matériel. J'ai eu l'occasion d'en faire communication à l'ensemble de nos anciens collègues concernés.

En ce qui concerne le fait de faire un ajustement budgétaire, nous avons l'intention de le faire. Pour le moment, Mme la Greffière a lancé le processus de consultation de chacune des directions, de manière à voir où sont les éventuels besoins et où sont les espaces budgétaires, éventuellement, qui seraient récupérables ; tout élément qui nourrit un travail préalable à une éventuelle proposition d'inclusion de tel ou tel article dans un ajustement budgétaire que nous avons bien l'intention de vous proposer. Voilà pour les éléments globaux.

Sur les fonctions de direction, je n'ai pas de problème à ce que, dans une communication ou dans le

procès-verbal de notre réunion, par exemple, on indique les personnes qui ont été désignées aux différentes fonctions de direction, de manière à ce que chacun puisse être parfaitement informé de tout cela.

Voilà pour un premier tour d'horizon. S'il y a d'autres questions après l'intervention de Mme la Greffière ou des éléments auxquels je n'aurais pas répondu, je suis à votre disposition.

M. le Président. – La parole est à Mme Salmon.

Mme Sandrine Salmon, Greffière f.f. du Parlement de Wallonie. – Je vais répondre d'abord dans l'ordre des questions qui ont été adressées oralement, puisque certaines peuvent être mises en lien avec des questions reçues par écrit. Ensuite, je répondrai aux questions écrites non encore réglées.

La première question de M. Bastin concerne le sinistre en lien avec le dégât des eaux de juillet 2025. On est toujours en discussion avec notre assureur, notre expert et les parties intervenantes à ce potentiel litige, puisqu'une série d'intervenants sont concernés, essentiellement ceux qui ont construit le bâtiment et qui ont suivi sa réalisation. Des réunions ont lieu de manière régulière, avec des échanges, notamment sur les estimations.

Nous n'avons toujours pas de montant définitif, Monsieur Mugevangango, mais nous sommes toujours sur un montant estimé de l'ordre de 211 000 euros. Tout cela est bien en cours, nous avons des contacts réguliers. Cependant, vous imaginez qu'il y a des contestations possibles et des questions qui se posent sur les responsabilités, puisque, assez logiquement, personne n'a envie d'intervenir a priori. Cela suppose de pouvoir faire des expertises nombreuses pour déterminer d'où viennent les difficultés et qui devra prendre en charge tout ou partie des dégâts réalisés. Les échanges sont réguliers.

Par rapport à la réception définitive, puisque cela peut être mis en lien, là aussi, la réception n'a pas été accordée définitivement en l'état. Une réunion a eu lieu le 20 mai 2026 sur cet objet. Il est permis de constater que la levée des remarques préalables à l'octroi de la réception définitive est bien avancée. On est au bout du processus, et j'ai envie de dire : enfin ! On attend maintenant que l'entreprise qui a réalisé les travaux sollicite formellement la réception définitive. Il lui appartient de le faire quand on est en état de la donner, donc quand les remarques seront levées. Quelques petites interventions sont encore prévues prochainement pour que ce dossier soit finalisé dans les prochaines semaines ou les prochains mois.

Par rapport aux bâtiments de l'avenue Baron Louis Huart et aux acomptes, comme M. le Président l'a relevé, la vente est intervenue le 31 mars. Vous verrez, lors de la consultation des prochains documents qui vous seront soumis, que l'on a bien fait le dossier de

reprise-remise et que l'on a reçu, à ce stade, les régularisations de l'eau et de l'électricité. Vous pourrez consulter cela lors de l'examen du prochain trimestre.

Les frais de mise en vente sont liés au fait qu'un notaire nous a accompagnés pour la vente. Il y avait également une obligation de procéder à la délivrance de certains permis pour autoriser la vente et permettre à l'acquéreur d'acheter en disposant de toutes les informations et assurances utiles.

Je rebondis sur une question de M. Hazée qui était liée à cela : ce n'est pas comptabilisé deux fois, c'est seulement comptabilisé en D8. Il y a simplement eu une petite difficulté lors de l'impression des documents mis à consultation. Je vous confirme bien qu'ils n'ont été comptabilisés qu'une fois, sous l'article D8. Cela avait été relevé par un autre groupe.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Cela veut-il dire qu'il y a une coquille dans la rubrique D1 ?

Mme Sandrine Salmon, Greffière f.f. du Parlement de Wallonie. – Non, il n'y a pas de coquille. C'est juste qu'il y a eu une difficulté à l'impression des relevés. La rubrique D1 est correcte aussi ; le montant D1 est bien de 8 209,78 euros. C'est juste un problème d'impression. Il n'y a donc pas de double comptabilisation des frais de mise en vente.

Pour les questions de Mme Tillieux, on a utilisé, pour la première fois, l'article 3 du dispositif du budget 2026 lors du Bureau du 28 mai 2026. C'est donc assez récent. L'objectif était de vous en informer lors de l'ajustement – on anticipe l'information. On n'était pas vraiment sur un dépassement d'article, mais plutôt sur une réallocation liée à un transfert. Cet article précise que les crédits en engagement et en liquidation de l'article budgétaire I3 « Provisions pour risques et charges » peuvent être transférés, après approbation du Bureau, vers tous les articles budgétaires supportant des dépenses en lien avec différents postes, dont les contentieux. Ainsi, on l'a utilisé pour alimenter correctement un aspect lié à un contentieux.

Pour les fournitures diverses, les articles où vous relevez un taux de consommation déjà élevé au premier trimestre, en particulier l'article 132, ne sont pas source d'inquiétude. En effet, une facture annuelle a été prise en compte pour l'abonnement à Belga.press, qui constitue l'essentiel du budget pour ce poste. Il n'y aura donc plus de facturation. Le reste est sous contrôle.

Pour les assurances que vous relevez à différents endroits, on a généralement aussi des factures annuelles. En l'état, il n'y a donc pas d'inquiétude quant aux taux de consommation, qui sont relativement sous contrôle. Toutefois, je reviendrai sur certaines questions relatives aux imputations qui m'ont été formulées par écrit. C'est parfois un peu complexe. J'attire simplement votre attention sur les assurances diverses concernant les bâtiments, qui sont en partie liées à l'assurance

décennale. Cette dernière a été payée une année, mais vaut pour 10 ans. Cela représente un impact comptable qui doit être pris en compte.

Les acomptes d'électricité, eux, sont liés au fait qu'un nouveau marché est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2026 et que l'on a seulement reçu les premières factures après le 31 mars 2026. Vous verrez les factures d'acompte lors de la prochaine consultation, mais sachez déjà que c'était le lancement d'un marché et que cela ne présente pas de point d'inquiétude particulier.

Pour la réparation des véhicules, c'est lié à la sortie de l'ancien leasing et à la reprise des véhicules.

Pour l'article 131, je vous remercie, ainsi que M. Hazée, pour votre vigilance. C'est bien une coquille. Il s'agit bien d'états provisoires avec la possibilité de réimputer. Ce sera bien sous l'article A42 « Missions ».

Pour les formations en langues, on provisionnait précédemment tout ce qui pouvait être éventuellement engagé si tous les bénéficiaires faisaient une demande. Ici, nous travaillons plutôt sur une estimation liée aux demandes que l'on reçoit, ce qui explique la diminution, non pas par une volonté de diminuer, mais plutôt par une analyse de l'utilisation. Un marché public sera examiné par le Bureau sur cet aspect, pour permettre aux députés de bénéficier de formations en langues, ainsi qu'aux agents, ce qui sera aussi plus simple pour les députés.

Le Parlement et le Bureau ont décidé de mettre en place une communication institutionnelle ; l'attribution de cette mission a été décidée en interne assez récemment. Des projets sont attendus ainsi que des notes d'orientation pour traduire cette communication en outils. Le travail est néanmoins déjà entamé. Cette communication institutionnelle vise la communication à destination des députés, mais aussi des agents par rapport à des aspects plus internes. La communication et les messages qui passent sont un gros point d'attention. Voilà pour les questions générales qui m'ont été adressées.

Pour les questions adressées par écrit, le groupe MR a posé une question sur les chiffres des articles D1 et D2. Pour l'article D1 « Honoraires informatiques », le montant est bien de 8 209,78 euros et, pour l'article D2, qui concerne les « Honoraires secrétariat social et chèques-repas », le montant est de 29 416,55 euros. En D2, deux secrétariats sont concernés : un pour les agents et un pour les collaborateurs des parlementaires.

Vous avez constaté des dépenses pour intérêts de retard et vous souhaitez des précisions sur ce qui était visé. Un petit montant de 7,35 euros pour des intérêts de retard sur une facture ; une petite différence de paiement pour 0,05 euro. Des intérêts de retard liés à une facture de notre secrétariat social pour 104,02 euros et des intérêts de retard et une amende en lien avec un

précompte professionnel, dans le cadre du règlement d'un contentieux avec un agent, pour un total de 2 608 euros.

Vous nous interrogez aussi sur la méthode et la procédure relatives à la gestion de l'inventaire. La Cour des comptes, en effet, recommandait dans ses rapports 2023 et 2024 d'établir et d'adopter une procédure de gestion de l'inventaire. L'article 32 des règles budgétaires et comptables du Parlement précise que « le Bureau arrête les modalités liées à la tenue et au contrôle de l'inventaire des biens meubles et immeubles constitutifs du patrimoine du Parlement ». Une procédure relative à la gestion de l'inventaire a été adoptée par le Bureau le 29 janvier 2026 et peut se résumer de la manière suivante : tous les biens durables doivent être inscrits à l'inventaire. Par « biens durables », on entend les biens dont l'utilisation est prévue pendant plus d'un an. L'outil pour établir l'inventaire et enregistrer les biens est le logiciel Aquarius. Les biens sont enregistrés grâce à un numéro unique via un système d'incrémentation automatique pour les biens mobiliers, et via le numéro de série pour le matériel informatique.

La réception et la vérification de la conformité du matériel reçu devant être inventorié comme bien sont opérées par la direction concernée par l'achat et ayant introduit le bon de commande. Un bon de réception du matériel est à compléter et à transférer à la Direction financière. Un bien doit être introduit dans l'inventaire le plus rapidement possible après sa réception physique, même si toutes les informations ne sont pas encore disponibles pour compléter l'ensemble des champs. L'encodage est finalisé au fur et à mesure de la réception des pièces.

Le matériel mis à la disposition du personnel fait désormais l'objet d'une convention de mise à disposition et d'une attestation de restitution de matériel lorsque le matériel est rendu au Parlement. Un contrôle physique de tous les biens repris à l'inventaire sera effectué par la Direction financière une fois par an. La procédure définit les situations qui impliquent un bien qui doit être déclassé du patrimoine du Parlement. Dans ce cas, un bon de déclassement est complété par la Direction de la logistique avec les annexes utiles selon les motifs de déclassement. Celui-ci doit être signé par le responsable de la direction et le greffier pour approbation. Le bon de déclassement est transmis à la direction financière pour la mise à jour de l'inventaire dans Aquarius ainsi que dans l'inventaire comptable.

Pour répondre aux questions de M. le Député Hazée, j'ai répondu à l'imputation sur l'article A42 « Missions ».

Pour la question générale sur l'utilisation du parking ou des parkings, vous relevez une facture du prestataire qui nous occupe en matière de parking. Je vous rappelle les règles ainsi que l'historique.

De 2019 à juin 2024, on payait effectivement un prix forfaitaire par mois pour l'utilisation du parking situé en face du bâtiment. Cela représentait un montant de 21 600 euros par mois, indépendamment de l'utilisation réelle. S'ajoutait à ce montant le montant d'utilisation d'autres parkings.

Depuis juillet 2024, sur décision du Bureau, le Parlement paie uniquement les frais de parking de manière horodatée avec un maximum de prises en charge équivalent à 10 jours par mois pour les députés et les collaborateurs de groupe.

En cas de stationnement au-delà de cette prise en charge autorisée, une récupération des frais de parking excédentaires intervient. Des notes de créance sont alors adressées. Il convient de préciser que seuls les frais de parking au sein des parkings de la Confluence et du Beffroi sont pris en charge, uniquement à Namur et pas dans les autres villes, par exemple. Toute autre utilisation est donc refacturée. Le Parlement récupère aussi les frais de rechargement électrique ou tous les autres frais accessoires. Le Parlement prend uniquement en charge les frais de parking. Ce système est donc plus avantageux pour le Parlement puisqu'on est à une dépense moyenne de 12 000 euros par mois.

Vous relevez aussi que certaines imputations portent sur d'autres endroits de parking. C'est lié au fait que des agents ont aussi des cartes de parking. C'est notamment le cas des chauffeurs ou des agents qui exercent des missions, ici, tardivement au Saint-Gilles. Ces frais de parking sont à imputer sur un article relatif aux agents et non pas aux membres du Parlement. C'est purement une distinction entre articles budgétaires.

Pour revenir sur les assurances, M. Hazée relève qu'une prime d'assurance a été adressée, puis annulée par une note de créance et quasi automatiquement refacturée. Cela concernait la facture relative aux soins de santé. En fait, la première facture qui nous avait été adressée par notre prestataire concernait l'année 2026. Or, on reçoit généralement une facture pour l'année écoulée sur base du nombre d'assurés. Dès lors, c'est juste l'année qui n'était pas correcte. La facture a dès lors été annulée, et l'on a reçu la facture pour l'année 2025 sur la base du nombre d'assurés effectif, ce qui explique le cheminement que vous avez relevé.

Toujours sur le même objet, vous releviez des écritures comptables et des montants extournés en matière d'assurance. À nouveau, on reçoit généralement les factures en début d'année, mais aussi pour l'ensemble des assurés. Or, budgétairement, on doit distinguer la facture selon que les assurés sont des députés, des collaborateurs ou des agents. Cela suppose des écritures, ce qui explique en partie les opérations comptables.

Un autre élément que vous avez relevé : on reçoit la facture, comme je vous l'ai indiqué, en début d'année,

mais, comptablement, on doit déjà indiquer un montant au 31 décembre de l'année écoulée ; on met donc un montant estimé. Ensuite, quand on reçoit la facture, on le remplace par le montant définitif, ce qui explique les opérations que vous relevez. Ce sont de nouveau des opérations purement comptables. Il y a donc bien une seule prise en compte des montants, mais sur base provisoire dans un premier temps.

Pour les frais de mise en vente de l'immeuble Baron Huart, je vous ai répondu. Pour les intérêts de retard également.

M. le Député Mugemangango s'interrogeait sur les indemnités de fin de mandat. Un maximum de 14 anciens députés ont bénéficié d'une indemnité de fin de mandat au premier trimestre. Quatre devraient encore en bénéficier au 31 décembre 2026. Vous relevez aussi, Monsieur Mugemangango, une facture en lien avec un marché-cadre « Bureaux » et vous souhaitez des précisions sur ce qui était visé. C'est un marché d'entretien des bâtiments qui a été passé pour répondre à des besoins de travaux de faible importance. Cela vise aussi le matériel lié à ces travaux. Cela a été utilisé pour vérifier le réseau d'égouttage sous la cour du bâtiment Saint-Gilles, en lien avec les inondations, pour le remplacement de carrelages, à la suite d'un rapport d'un prestataire externe lors d'un contrôle ou pour des travaux légers de réparation.

Vous releviez une facture d'un prestataire dans le cadre de procédures de recrutement, en vous demandant si cela ne pouvait pas se faire par l'intermédiaire du personnel du greffe. Les six factures que vous relevez concernent un marché qui porte sur la désignation d'un bureau de recrutement et de sélection chargé d'organiser les tests et entretiens dans le cadre des procédures de recrutement pour les agents du greffe. Ce besoin est lié au prescrit de l'article 70, paragraphe 2, du statut des agents, qui prévoit que « préalablement à l'épreuve orale qui suit la première épreuve écrite, les lauréats passent des tests et un entretien avec un bureau de recrutement et de sélection désigné par le Bureau ». Cinquante candidats ont été rencontrés dans ce cadre par ce bureau, qui a remis des rapports à disposition du jury lors des épreuves de recrutement. Cela ne pouvait pas se faire en interne, en application de l'article 70 du statut.

Dans le même ordre d'idées, vous releviez plusieurs factures pour un montant global de 7 725 euros pour des frais d'avocat, vous demandant ce que cela concernait et pourquoi le travail ne peut être pris en charge par des juristes internes. Ces factures portent sur le recours à des avocats sur deux aspects. D'abord, il s'agit du suivi d'un contentieux lié à une facture que le Parlement conteste. Dans ce cas, l'intervention d'un avocat est obligatoire, puisque, pour être représenté devant un tribunal, seuls des avocats peuvent assurer ce rôle. C'est le montant le plus important du budget consacré : on a 6 222 euros sur les 7 700. L'autre aspect concerne l'assistance aux services pour des questions techniques

sur des marchés publics, soit parce que l'on est vraiment sur des questions spécifiques et pour éviter toute difficulté, soit parce qu'il y a des échanges entre avocats. On a parfois des questions posées par des avocats dans le cadre des marchés publics, c'est donc l'avocat qui répond en conséquence. On est avec un montant de l'ordre de 1 500 euros sur le trimestre pour l'assistance. La procédure de recrutement a permis de recruter un juriste au sein de la Direction financière, qui travaille aux marchés publics, ce qui pourrait limiter le recours à des prestataires externes sans totalement l'empêcher, puisque des questions sont parfois très précises et des contacts entre avocats sont à assurer.

Enfin, vous releviez une facture pour des adaptateurs et des chargeurs pour un montant de 832,36 euros. Ce sont des chargeurs et adaptateurs pour le matériel informatique des agents. C'est une réserve qui est constituée en cas de défaillance ou pour être mise à disposition des nouveaux agents qui ont rejoint le greffe du Parlement récemment.

M. le Président. – La parole est à M. Borsus.

M. Willy Borsus, Président du Parlement de Wallonie. – Monsieur Hazée, je me rends compte que j'ai omis de répondre concernant votre autre question sur le marché de sandwiches, et cetera.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – J'allais vous le dire, je vous remercie de votre vigilance.

M. Willy Borsus, Président du Parlement de Wallonie. – Dans le cadre de cette procédure, nous avons consulté pas moins de huit fournisseurs potentiels susceptibles d'assurer les différents éléments de fournitures, puisqu'ils ne sont pas trop éloignés du Parlement. Cela concerne également, si je ne m'abuse, Madame la Greffière, l'accueil des étudiants dans le cadre des journées « Un jour au Parlement de Wallonie ». Il est évident que, dans cette approche, on a essayé d'être aussi larges que possible, mais si qui que ce soit d'autre, à l'avenir, estime qu'il peut être un fournisseur potentiel du Parlement, qu'il n'hésite pas à se faire connaître lorsque nous consultons dans le cadre de cette procédure.

L'autre élément – Mme la Greffière l'a relevé, et vous l'avez noté dans vos questions – concerne le paiement d'un précompte professionnel et des intérêts le concernant. Il ne s'agit pas d'une distraction, de quelque nature que ce soit, du Bureau ou du greffe.

Sans entrer dans un dossier qui, par définition, revêt un caractère individuel et est protégé quant à sa communication, je peux néanmoins vous indiquer qu'il s'agit d'un contentieux qui remonte à 2015, et à propos duquel il y avait eu une décision intervenue au niveau du Bureau en 2020. Cette décision a mené à une contestation portée devant le tribunal du travail. Celui-ci avait donné tort au Parlement à ce moment-là. L'agent concerné avait obtenu gain de cause. Compte tenu des

enjeux, le Parlement a estimé devoir porter ce dossier en degré d'appel. Avant qu'il ne soit statué en appel, le rapport de l'expert mandaté par la juridiction donnait tort à l'appréciation du Bureau, contrairement à l'avis de notre avocat et à l'analyse menée au fil du temps par les Bureaux.

Nous avons fait le choix, après une décision négative en première instance et un avis de l'expert qui allait dans le sens de l'agent, à savoir qui invitait la juridiction en appel à donner également raison au plaignant, de nous accorder avec l'agent concerné. Nous accordant avec l'agent concerné, il y a un complément à payer. Par ailleurs, il y a aussi un précompte professionnel à payer.

Toute cette procédure nous amenant de nombreux mois après le moment du paiement du précompte professionnel qui aurait été effectué s'il y avait eu une décision de paiement, des amendes de retard sont automatiquement appliquées.

Je ne rentre pas plus en avant dans le dossier, car je n'y suis pas autorisé et cela me semble légitime. Il me semblait néanmoins opportun de vous donner ce petit élément de complément sur ce point spécifique.

Pour le reste, je reste évidemment à votre disposition et vous remercie pour votre appréciation positive par rapport au travail mené par nos différents services et par le Bureau.

M. le Président. – La parole est à M. Bastin.

M. Christophe Bastin (Les Engagés). – Je serai très bref. Je tiens juste à remercier Mme la Greffière et M. le Président du Parlement pour leurs réponses.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Merci, Monsieur le Président Borsus et Madame la Greffière, pour les réponses complètes et transparentes. J'ai encore une question à vous poser, Monsieur le Président, sur les indemnités de départ.

À ce sujet, on a bien compris qu'il y a une dimension globale dont il faudrait éventuellement discuter avec les autres parlements. Toutefois, il y a une dimension très spécifique sur un privilège particulier accordé au Parlement wallon, et qui ne l'est pas dans les autres parlements, c'est la question de recevoir une indemnité de départ, même quand on va exercer une fonction plus tard. Cet élément est tout à fait spécifique au Parlement wallon. Il n'y a absolument rien qui empêche que l'on avance sur ce point.

J'invite le Bureau à avancer et à supprimer cette faculté de cumuler à la fois une rémunération en tant que personne exerçant une fonction politique et l'annuité de départ.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – J'ai deux questions de précision très succinctes. Ensuite, j'aurai plusieurs observations à exprimer en réplique.

Par rapport au marché des boissons, j'ai bien compris que l'information relative aux jus de pomme était erronée dans l'article, puisque vous avez indiqué que l'ensemble des jus, sauf les jus d'orange, étaient produits en Wallonie. Pouvez-vous éclaircir ce point pour ne pas qu'il y ait de malentendus ? C'est simplement pour éviter que des informations voisinent de façon parallèle.

Ma deuxième question de précision porte sur le calendrier relatif à la Commission de déontologie. J'avais noté la décision d'organiser la Commission conjointe le 18 juin. Or, vous avez fait référence au 6 juillet. Est-ce une distraction, ou ai-je mal compris ? C'est un calendrier un peu étrange, puisque c'est un lundi, si j'ai bien regardé.

Pour ma réplique, je remercie les interlocuteurs pour les réponses qu'ils ont apportées.

Pour ce qui concerne les marchés publics, comme dit précédemment, bien évidemment, la légalité ne peut pas être dépassée. C'est un point qui borde la capacité d'agir. À côté de cela, il y a le cahier des charges. J'avais envie d'inviter les services, sans remettre en cause la bonne volonté de quiconque, à faire un débriefing par rapport aux résultats tenant compte du cahier des charges et des potentialités. Je vais prendre l'exemple de l'impact CO₂. Lorsqu'on prend l'impact CO₂ en compte dans une exigence – je parle ici de l'idée générale ; après, il faut la traduire en droit et il y a des spécificités que je ne pourrais pas maîtriser ici –, cela veut dire que vous prenez en compte un facteur de distance qui peut exclure des productions qui généreraient par leur transport un impact CO₂ trop lourd. Je ne veux pas ici faire de débat sur ce point, mais plutôt l'exemplifier par rapport à cet enjeu.

Pour ce qui concerne plus spécifiquement le marché public relatif aux sandwiches, j'ai bien compris qu'il y avait huit fournisseurs potentiels du Parlement. C'est un peu comme les fournisseurs potentiels de la Cour qui avaient été consultés. J'ai noté, ce qui est important, votre ouverture à ce que, lorsqu'un fournisseur potentiel estime avoir des offres à formuler au Parlement, il se fasse connaître pour qu'il ait aussi voix au chapitre dans les procédures qui ne font pas l'objet d'une publicité.

Pour ce qui concerne la Commission de déontologie, nonobstant la question sur le calendrier, j'espère que l'on peut maintenant très vite aboutir. Vous avez rappelé le très grand nombre d'appels. Il faut rappeler aussi la très mauvaise volonté qui, dans une partie de la ligne du temps, a caractérisé ce dossier, et les améliorations de textes qui ont permis de « guérir » certaines difficultés qui résultaient de la formulation des dispositions. Il est

mieux qu'une équipe complète soit directement sur le terrain lorsqu'elle est installée. Je rappelle néanmoins que le texte a été modifié pour empêcher qu'un groupe politique, qui serait par hypothèse de mauvaise volonté sur cette avancée, n'exerce un droit de veto par une absence de candidature. À ce titre, je ne peux qu'abonder dans le message spécifique que vous avez adressé aux groupes MR et PTB pour qu'ils utilisent le temps qu'il reste ici, devant nous, pour précéder l'appel à candidatures, pour qu'il y ait très vite les candidatures et que l'on puisse avancer, puisqu'il y a une clé de proportionnalité qui explique votre message ciblé.

Sur les rémunérations politiques, je ne vais pas être très long ici. Nous savons que des options différentes sont possibles. Ce qui est important, c'est qu'un modèle puisse être mis en débat et, le cas échéant, au vote. J'ai pris note de votre rendez-vous pour la conférence du 30 juin. Sans doute que dans les semaines qui suivront, le Bureau sera en mesure d'amener les propositions qu'il juge pertinentes. D'autres pourront aussi formuler leurs autres options.

Pour ce qui concerne les réponses aux questions écrites, je remercie Mme la Greffière pour les précisions qui ont été amenées de façon très circonstanciée.

Pour les parkings, merci pour le rappel des règles. C'est une bonne nouvelle que cette évolution ait pu intervenir. Pendant des années, on se disait que cette histoire de formule forfaitaire n'allait pas. À un moment donné, les choses avancent. Grand merci aux personnes qui ont pu s'impliquer pour qu'il en soit ainsi, avec des résultats à la clé : c'est quand même une économie substantielle chaque année, et surtout une aberration qui prend fin, à savoir un paiement pour des places vides, et pour des parlementaires qui, par exemple, ne viennent jamais en voiture. Du coup, cette dépense n'avait aucun sens.

Je prends acte des autres éléments. Le cas échéant, nous y reviendrons lors de notre prochain rendez-vous trimestriel, si cela était nécessaire.

M. le Président. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Pas de remarques complémentaires, si ce n'est pour le Québec, mais j'imagine – je réponds toute seule – que les élections ayant lieu en octobre, il n'y a que peu à attendre d'ici la fin de l'année, le temps qu'ils remplacent les institutions et que tout cela se mette en ordre de fonctionnement.

M. le Président. – La parole est à M. Chintinne.

M. Grégory Chintinne (MR). – Merci à Mme la Greffière pour l'entière des réponses aux questions que l'on avait adressées. C'était excessivement clair. Merci également au président pour sa clarté légendaire.

M. le Président. – Néanmoins, il y avait encore l'une ou l'autre question.

La parole est à M. Borsus.

M. Willy Borsus, Président du Parlement de Wallonie. – Effectivement, Madame Tillieux, j'avais omis de parler de la Commission mixte avec le Québec. J'avais eu l'occasion de présenter cela sous forme d'une double alternance, c'est-à-dire d'une alternance entre réunions en distanciel et en présentiel. C'est la première alternance. La deuxième alternance, c'est lorsque la réunion est en présentiel entre le territoire wallon et le Québec. C'est la raison pour laquelle il n'y avait pas, cette année, de toute façon, de réunion en présentiel, ni ici ni au Québec.

S'est ajoutée la dimension que vous avez relevée des élections, qui fait qu'il y avait une disponibilité limitée – ce que l'on peut comprendre – des interlocuteurs québécois et que, par ailleurs, sous réserve et sans présager évidemment du résultat des élections au Québec, le choix des électeurs peut amener à ce que les interlocuteurs soient encore les mêmes ou soient assez différents dans quelques mois.

Tout cela mis sur la table, il a été convenu avec nos interlocuteurs québécois de ne pas tenir en ce début d'année, en tout cas, le comité mixte qui devait se tenir en distanciel pour cette année. On verra à la fin de l'année si les majorités sont constituées suffisamment rapidement ou au tout début de l'année prochaine pour le prochain rendez-vous avec eux. Il n'empêche que nous entretenons des relations régulières avec un certain nombre d'interlocuteurs, dont la déléguée générale – que je salue à distance également –, qui avait notamment fait le déplacement pour être présente à la faveur de l'intervention de M. l'Ambassadeur lors de la Commission chargée de questions européennes, voici quelques jours.

Monsieur Mugemangango, la question des indemnités de sortie lorsque l'on devient bourgmestre, échevin ou président de CPAS est une question qui n'est pas immédiatement concordante ou similaire à la question de la durée des indemnités de sortie, mais elle y est liée puisque nous parlons de la même thématique. Notre intention est de pouvoir débattre de cette question dans la foulée de celle sur la durée des indemnités de sortie. Même si la réduction potentielle à un an réduit la possibilité éventuelle d'activer ce type de situation, il n'empêche que l'on est dans le même périmètre et qu'il est dès lors dans les intentions de débattre de cette question-là également et dans le même débat, puisqu'on est globalement dans le même sujet.

La réunion des présidents d'assemblée aura donc bien lieu le mardi 30 juin au matin.

Vous avez raison, Monsieur Hazée, concernant les marchés publics et la notion de CO₂. Néanmoins, tous ceux et celles qui connaissent les marchés publics vous

diront que ce n'est pas aussi immédiatement activable, parce que CO₂ signifie distance, mais distance ne veut pas dire correspondance avec notre territoire wallon. Si l'on calcule le CO₂ en fonction du poids des marchandises, et cetera, cela va probablement un peu mieux pour les bouteilles en verre si l'on applique le seul critère transport-impact CO₂ en fonction du poids. C'est à relativiser si le poids de ce que l'on transporte est moindre, mais c'est un élément qui peut encore être analysé et dont on peut peut-être escompter certaines conclusions. Par contre, si on fait un cercle concentrique autour de Namur, on n'est pas nécessairement en Wallonie avec la même distance. Tout cela est à pratiquer avec la plus grande vigilance et la plus grande attention parce que la volonté, on l'a encore réaffirmé ce matin, est bien sûr d'être spécialement attentifs à nos productions locales au sens large, à nos acteurs économiques locaux au sens large, mais en même temps au strict respect des règles de marchés publics. C'est en cela que l'on suit avec intérêt les évolutions législatives au niveau des directives européennes qui sont prochainement attendues.

Pour la Commission de déontologie, je ne pense pas avoir entendu ni ressenti la moindre volonté d'obstruction chez qui que ce soit, et notamment dans les deux groupes en face de moi, parce que je crois comprendre que ce sont vraiment des situations individuelles qui font qu'entre telle fonction et la fonction de la Commission de déontologie, l'un ou l'autre a choisi. D'où notre volonté, comme vous l'avez mentionné, de relancer rapidement l'appel formel à candidatures et, avant l'appel formel à candidatures dont nous avons, Mme la Greffière et moi, la conviction qu'il doit bien être publié au *Moniteur belge* à nouveau pour respecter les règles ; l'appel informel, lui, est déjà formulé à l'intention des groupes concernés.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – S'agit-il du 18 juin ou du 6 juillet ?

M. le Président. – C'est le 18 juin. La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Pour rassurer M. Hazée et les uns les autres, par rapport au comité d'éthique et de déontologie, je ne peux que suivre le raisonnement – en ce qui concerne mon groupe – du président qui vient de s'exprimer. D'ailleurs, des candidatures ont été proposées. Maintenant, on doit examiner les incompatibilités le plus vite possible pour faire des propositions correctes qui puissent entrer en ligne de compte. C'est un élément.

L'autre élément concerne la question des indemnités de départ. On connaît les contradictions que l'on peut avoir sur ce dossier. Je veux juste indiquer deux choses sur la question de la possibilité de continuer à avoir ces indemnités alors que l'on a un mandat de bourgmestre

ou d'échevin. C'est spécifique au Parlement wallon. Là, il y a vraiment tout « loisir » d'agir sur le dossier. On a déjà eu l'occasion de discuter du fait que, quand on demande une forme de cohérence entre les différents parlements, rien n'empêche, vu la différence de régime justement et parfois même de rémunération entre les parlements, d'avancer « seuls ». On se verra après le 30 juin – si la date est maintenue – pour voir dans quelle direction on avance.

On parle d'ajustement budgétaire, de trouver de l'argent encore pour faire des économies, il serait simplement cohérent qu'au niveau des rémunérations, des actes soient posés par rapport aux parlementaires.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Concernant le jus de pomme ?

M. le Président. – La parole est à Mme Salmon.

Mme Sandrine Salmon, Greffière f.f. du Parlement de Wallonie. – Dans le cadre du marché « Boissons », on a reçu une offre avec des produits à un prix arrêté par produit, mais le prestataire a la possibilité de nous proposer d'autres produits au même prix, en raison notamment de sa capacité à fournir et l'on peut ou non refuser.

L'histoire fait qu'il y a quelques semaines, il est justement revenu vers nous avec le jus de pomme en nous proposant un produit de Hesbaye. Nous avons marqué notre accord et nous sommes en train de finir le stock. Nous avons déjà, dans certaines salles, du jus de pomme wallon. Je n'ai malheureusement pas eu la possibilité de l'indiquer puisque, comme M. le Président l'a relevé, nous n'avons pas été consultés par le journaliste, cela nous aurait permis au moins de régler cette difficulté.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Deux points restent en discussion. Tout d'abord, sur la question des marchés publics, je prends note de cet éclaircissement bienvenu, puisque cela répond en partie à la question posée. Tant mieux si le fournisseur retenu, pour des raisons que je ne connais pas, *challenge* sa propre proposition et améliore les fournitures qu'il propose au Parlement. Peut-il faire le même travail pour l'eau pétillante en vrac, comme cela, le dossier sera complet ?

Sur l'aspect CO₂ – je le redis –, ce n'est qu'un exemple que j'ai ici formulé, je peux comprendre que ce n'est pas si simple. Rien n'est jamais si simple. C'est une suggestion pour, à l'avenir, améliorer nos processus. Ma demande, au bout du compte, est qu'il y ait une forme de débriefing de ce cahier de charges afin d'aller au bout de la démarche. Je ne peux reprendre que ce que j'ai pu lire : « Une interrogation sur la cohérence entre nos ambitions politiques et nos pratiques concrètes et

une critique des marchés publics, par exemple, où le prix pèse trop lourdement au détriment de la qualité ou d'autres critères ». C'est un membre du Bureau qui s'exprimait, et je ne peux que m'inscrire dans ces mots.

Pour la Commission de déontologie, merci d'avoir éclairci l'erreur de compréhension de ma part, c'est donc bien le 18 juin qui reste non seulement la date d'un appel historique, mais aussi celle de cette réunion attendue pour l'avènement de la Commission de déontologie. Si j'ai parlé de mauvaise volonté, ce n'est pas du tout – je tiens à le préciser – pour faire un procès d'intention aux deux dossiers restants à régler pour les deux groupes, MR et PTB. Vous avez donné l'information aujourd'hui, je ne vais pas commencer à présumer de ce qui vient dans les jours ou les semaines qui viennent, je ne peux que les inviter à agir.

Je rappelle que le dossier a été adopté en 2014. Quand 12 ans passent, l'expérience politique qui est la vôtre, Monsieur le Président, doit sans doute vous conduire à penser que ce ne peut pas seulement être parce qu'il y a eu des difficultés irrésistibles qui ont jalonné la voie. À un moment donné, la question de la volonté s'est sans doute posée. Je pourrais vous parler longtemps des premières années où le dossier était mis au frigo, et puis du temps assez long qu'il a fallu pour aboutir à un accord de coopération modifié en 2024 par un décret conjoint, et puis du temps qu'il aura fallu pour aboutir au texte qui prendra, je l'espère, effet après les démarches qui sont maintenant agendées au 18 juin et sans doute dans les jours qui suivront en séance plénière. Je vous remercie pour le suivi de ce dossier.

M. le Président. – La parole est à M. Borsus.

M. Willy Borsus, Président du Parlement de Wallonie. – Merci, Monsieur Hazée, pour cette dernière intervention. Relevons dans la foulée – traduction de cette bonne volonté collective – le fait que les textes ont été portés par l'ensemble des familles politiques, ce qui, vous en conviendrez, est tout de même assez inhabituel dans un parlement – en général –, et notamment en notre Parlement.

Je voudrais simplement réitérer mes remerciements à l'intention des services, de Mme la Greffière, de Mme Galloy et de toutes celles et ceux qui travaillent à la gestion du Parlement au quotidien.

Justement, à propos de cette gestion, je me permets de rappeler – sans insister exagérément, parce que je sais que vous l'avez tous rempli, bien que ce soit anonyme – que nous avons notre questionnaire, notre enquête de satisfaction, qui permet aussi aux services de mesurer si les attentes des parlementaires sont rencontrées, s'il y a des demandes complémentaires, et cetera. Je me permets de vous solliciter, si vous avez un GSM à proximité ou un ordinateur, à remplir massivement – je ne parle pas de vous, mais des collègues qui ne l'ont pas encore fait – cette enquête de

satisfaction qui permet au Bureau et aux services d'être éclairés par rapport à vos attentes. Mille mercis.

M. le Président. – Mille mercis à vous, Monsieur le Président Borsus, Madame la Greffière, pour la transparence avec laquelle vous avez répondu à toutes nos questions et à toutes nos interrogations. J'associe également M. Mahieux et Mme la Directrice financière et vous, les collègues, pour avoir tenu cette réunion d'une manière un peu plus positive et constructive. Cela

nous change un peu d'un autre endroit. Je dois aussi vous remercier pour la qualité de vos interventions durant cette Commission.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 12 heures 9 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Christophe Bastin, Les Engagés
M. Willy Borsus, Président du Parlement de Wallonie
M. Grégory Chintinne, MR
M. Stéphane Hazée, Ecolo
M. Jean-Pierre Lepine, Président
M. Germain Mugemangango, PTB
Mme Sandrine Salmon, Greffière f.f. du Parlement de Wallonie
Mme Éliane Tillieux, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

CO ₂	dioxyde de carbone
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
ERP	Enterprise Resource Planning (planification des ressources de l'entreprise)
Ethias	compagnie d'assurance belge d'inspiration mutualiste (appelée SMAP jusqu'en 2003)
GSM	global system for mobile communications (norme numérique de seconde génération pour la téléphonie mobile)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
RH	ressources humaines
SNCB	Société nationale des chemins de fer belges